



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis

Bulletin n°52
Mai 2005
Réf. JY/01/05/05

Mesdames et Messieurs les Elus,

Tous, vous connaissez de longue date l'A.S.E.P., les réunions de travail ensemble étant chaque année, et depuis longtemps, nombreuses.

La raison d'être statutaire de l'A.S.E.P. est la préservation et le développement harmonieux du cadre de vie des habitants des quartiers de Polangis et du Quai de la Marne.

Depuis 1977, la commune de Joinville-le-Pont est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), celui-ci ayant été révisé entre 1998 et 2000, outre diverses révisions ponctuelles.

En 1977, entre 1998 et 2000, à chaque fois l'A.S.E.P. s'est fait auprès de vous le porte parole des volontés des habitants des deux quartiers.

Polangis et le quartier du Quai de la Marne sont deux endroits où il fait bon vivre, où ses habitants se plaisent à être et à demeurer.

Le Conseil Municipal a décidé, le 24 Juin 2004, de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS), actuellement en vigueur. Le PLU est l'outil essentiel de l'aménagement d'une ville. Il conditionne la qualité de son environnement, son cadre de vie, et son développement pour de nombreuses années.

Une première réunion s'est tenue le 5 Avril dernier en l'école Oudinot, pour le quartier de Polangis, et une seconde distincte un peu plus tard, en mairie, pour le quartier du Quai de la Marne. Vous y avez souligné que la démarche engagée, sur 18 mois environ, visait à donner une parole libre et franche – ce sont là les mots que vous avez employés – aux Joinvillais, quant à savoir ce qu'ils veulent ou ne veulent pas pour leur cadre de vie présent et futur.

Aujourd'hui, le POS, encore en vigueur pour peu de temps, décrit nos quartiers comme essentiellement pavillonnaires avec des constructions de peu de hauteur, entourées de jardins, et une interdiction des activités autres que celles des commerces de détail, à quelques exceptions près (guinguettes, ...) et, pour Polangis, une zone commerciale et d'activités contiguë à l'Avenue Gallieni (RN4).

Vous avez souligné durant ces réunions que le PLU de Joinville à concevoir devait prendre en compte le SDRIF ou, pour parler moins « barbare », le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, document d'orientation en lequel la région prend fermement parti pour la densification de Paris et de sa première couronne.

Il est vrai que, rapidement après ces dires, il a été remarqué que la Ville de Paris, qui a de l'avance sur nous dans l'élaboration de son PLU, a délibérément tourné le dos au souhait du SDRIF, en prônant une certaine dédensification de Paris, la création d'espaces verts nouveaux, la limitation de hauteur des immeubles et la préservation des bâtiments patrimoniaux.

Ne pourrions-nous pas avoir la même sagesse ?

Et si, comme le rappelle l'article du Journal Municipal « Densité de la Ville : ouvrons le débat » de ce mois, « Par la volonté des Joinvillais, de leurs associations et de la Municipalité, Joinville a su conserver et sauvegarder un important secteur pavillonnaire malgré l'énorme pression immobilière qui s'est exercée sur la ville ces 30 dernières années », l'A.S.E.P. , forte de ses 400 familles adhérentes, de ses trente ans d'existence, de la multitude des liens de voisinage et d'amitié patiemment tissés au fil des années, sait que la volonté unanime des habitants de nos deux quartiers est que ceux-ci restent ce qu'ils sont :

Des quartiers à vocation exclusivement ou principalement pavillonnaire, aérés, où l'on voit le soleil, où l'on jouit de son jardin et de ceux des voisins, et où les activités sont circonscrites, hormis les commerces de détail.

Il conviendrait dès lors que le PLU maintienne cette philosophie et la plupart des dispositions du futur défunt POS, pour nos deux quartiers, à savoir :

- un PLU clair et lisible par tous, au service des Joinvillais.
- une vocation essentiellement pavillonnaire avec jardins.
- une densification du bâti égale au maximum à celle réglementairement existante actuellement.
- une intégration simple et compréhensible par tous des contraintes engendrées par le Risque d'Inondation dans le PLU.
- une vocation ludique des quais des Bords de Marne.
- un aménagement au service des Joinvillais des terrains non bâtis situés dans nos deux quartiers (emprises de l'autoroute, extrémité du Parc du Tremblay, etc...)
- une préservation du patrimoine bâti marquant l'histoire de Joinville.
- une vocation de boulevard urbain pour l'Avenue Gallieni.
- des transports en commun de liaison entre nos quartiers et les établissements publics, commerciaux, RER, etc...
- un développement harmonieux de l'activité et du commerce sur l'Avenue Gallieni.
- une prise en compte des circulations douces (vélos, piétons ...).
- une liaison dans le même esprit avec le Bois de Vincennes.
- une réduction du stationnement sur les voies de circulation.
- une voirie principalement réservée aux habitants et préservée du transit.
- une protection efficace contre les infrastructures et activités nuisantes ou polluantes.

Si la réglementation communale future du PLU ne respectait pas ces orientations, et ne reconduisait pas les dispositions existantes du POS qui y répondent, cela aboutirait à la disparition rapide, parfois sournoise, parfois brutale, d'un cadre de vie que tous nous aimons, que nous voudrions améliorer pour en profiter encore longtemps, et pouvoir le léguer à nos enfants..

N'est-ce pas là, Mesdames et Messieurs les Elus, une volonté des plus légitimes qu'il y aurait lieu de satisfaire ?

La Présidente :

Elisabeth ROUGÉ